

Communiqué

Du 29 AVRIL 2019

JOURNÉE DE L'ARBRE Le samedi 18 mai 10 h à 12 h

La municipalité a l'opportunité de souligner encore cette année le mois de l'arbre et des forêts et d'inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour la conservation et l'amélioration de l'environnement. Le Conseil municipal a accepté de réaliser le projet de reboisement offert par le Ministère des Ressources naturelles par l'entremise des Clubs 4-H du Québec Inc. en *offrant des plants gratuitement aux citoyens*.

Veillez noter que 5 plants sont réservés par propriété, si vous en désirez plus nous vous prions de bien vouloir nous en aviser avant le 16 mai prochain simplement en communiquant au bureau municipal au (450) 291-5422.

Vous pourrez profiter de votre visite au garage municipal le 18 mai pour y déposer :

Cartouches d'encre

Cellulaires

Fluo compactes

Huiles et filtres usés

Matériel informatique et électronique

Peinture

Piles



VENTE DE L'EMBLÈME FLORAL : LE CŒUR SAIGNANT

L'emblème floral de la municipalité est le **cœur saignant**, lors de la journée de l'arbre, le samedi 18 mai de 10 h à 12 h, il vous sera possible de vous en procurer au coût de 2.00\$ chacun. Le conseil souhaite qu'il y ait le plus de cœurs saignants possibles sur le territoire pour témoigner de votre appartenance à la collectivité.

VENTES DE GARAGE 18-19 ET 20 MAI

Le Conseil, lors de la séance régulière du 2 avril, a convenu de permettre les ventes de garage à deux périodes. **Ainsi, cette année, les ventes de garage auront lieu les 18-19 et 20 mai ainsi qu'à la fin de l'été les 30 août 1^{er} et 2 septembre.** Chaque résidant peut y participer sans qu'il soit nécessaire pour lui d'obtenir un permis.

RAPPEL – Versement de taxes

Veillez noter que le deuxième versement de votre taxation annuelle est dû le **9 mai** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu.



8 JUIN 2019

La Fête des voisins peut devenir un déclencheur d'une nouvelle dynamique entre voisins où cordialité, entraide et solidarité occupent une plus grande place. Et de ces plus grands liens entre voisins pourra se développer un plus grand sentiment d'appartenance et de sécurité, pourra naître une envie de s'impliquer dans son milieu, d'aller vers des ressources de sa communauté pour obtenir du soutien, qui sait ?

Pour ces raisons nous invitons les citoyens à organiser une fête des voisins !

Nous vous demandons de nous faire part de l'activité que vous prévoyez organiser. Si nécessaire une aide financière pourra vous être octroyée.

DEMANDE DE PERMIS

Si vous entreprenez des travaux sur votre propriété un permis est nécessaire, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal monsieur Serge Gibeau 450 291-5422.

PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT (voir dépliant ci-joint)

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert. Ce permis, valide pour une période de 5 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. **Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.**